

SMARTHOME

LE CRÉDIT IMMOBILIER QUI S'ADAPTE À VOS PROJETS



BGL
BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE ET VOUS VOUS DEMANDEZ COMMENT FINANCER VOTRE PREMIÈRE ACQUISITION AU LUXEMBOURG ?

Nous vous proposons la formule de crédit immobilier **SmartHome**¹⁾ **by BGL BNP Paribas** qui vous permet d'**accéder à la propriété tout en s'adaptant à l'évolution de vos besoins et à vos projets.**



LES AVANTAGES DE SMARTHOME BY BGL BNP PARIBAS

Il s'agit d'une solution de financement complète :



Vous choisissez les montants de financement et le type de taux selon vos besoins : c'est une formule de crédit personnalisée¹⁾.



Vous bénéficiez de mensualités moins élevées dans les premières années de votre crédit.



Vous disposez d'un accompagnement dédié dans le financement de votre première acquisition au Luxembourg.



Vous pouvez, en plus, souscrire à une assurance solde restant dû auprès de notre prestataire Cardif Lux Vie ou un autre prestataire de votre choix, pour autant que les garanties pour la banque soient les mêmes. Les **intérêts débiteurs** de votre crédit **SmartHome by BGL BNP Paribas** sont **fiscalement déductibles**²⁾.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

SmartHome by BGL BNP Paribas est une formule de crédit immobilier qui **se compose** :

- **d'une partie dite classique** dont la mensualité est composée du capital et des intérêts (identique à un crédit immobilier classique),
- **d'une partie in fine**, dont seuls les intérêts sont dus pendant la durée du contrat, le capital devant être remboursé intégralement, en une seule fois, à l'échéance du contrat. Vous devez vous assurer d'avoir mis suffisamment d'argent de côté pour rembourser le capital. Le montant de la partie in fine ne peut être supérieur à 25 % du prix d'acquisition et la période prédéfinie ne peut excéder 10 ans.

¹⁾ Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation du dossier par la banque. Voir toutes les conditions en agence.

²⁾ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

³⁾ Des frais de pénalité de remboursement anticipé peuvent être facturés. Pour toute information complémentaire sur le remboursement anticipatif, rendez-vous sur bgl.lu/fr/pre-immobilier

Au terme de la période prédéfinie du prêt in fine, deux cas se présentent à vous pour redéfinir votre projet immobilier :

Vous souhaitez garder votre logement

D'une part, vous continuez à rembourser mensuellement votre part d'emprunt classique. D'autre part, vous remboursez le capital de la partie in fine en totalité ou vous avez la possibilité de le transformer en un emprunt classique.

Votre situation familiale a évolué et vous souhaitez acquérir un nouveau logement tout en vendant l'ancien

Tout d'abord, vous remboursez en une fois votre formule *SmartHome by BGL BNP Paribas*³⁾. Puis, vous pouvez négocier un nouveau crédit classique pour l'achat de votre nouveau logement.⁴⁾

EXEMPLE CHIFFRÉ À TITRE ILLUSTRATIF : pour un crédit d'un montant de 500.000 EUR sur 25 ans, composé d'une part in fine de 125.000 EUR et d'une part d'emprunt classique de 375.000 EUR (selon l'hypothèse que la part de crédit in fine sera transformée en crédit amortissable au bout de 10 ans) avec un même taux fixe de 1,80 %⁵⁾ sur la part in fine et sur la part d'emprunt classique.

Emprunt classique 500.000 EUR 25 ans		<i>SmartHome by BGL BNP Paribas</i> 125.000 EUR part in fine et 375.000 EUR part d'emprunt classique	
		10 ans	15 ans
Mensualité	2.077 EUR	1.751 EUR	
		1.559 EUR mensualité de la part classique	192 EUR remboursement des intérêts pour la partie in fine
		1.559 EUR +	760 EUR remboursement du capital pour la partie in fine transformée en emprunt classique
Coût total du crédit après 25 ans	123.380 EUR dont 400 EUR de frais de tenue de compte et 250 EUR de commission d'avance unique	134.021 EUR ⁶⁾ dont 800 EUR de frais de tenue de compte et 250 EUR de commission d'avance unique	

Le montant total dû par l'emprunteur qui choisira l'offre *SmartHome by BGL BNP Paribas* s'éleva à 634.021 EUR (intérêts, frais de tenue de compte et commission d'avance unique inclus). Les TAEG relatifs à ces différentes tranches de crédit sont de 1,86 %⁵⁾ pour la part classique et de 1,86 %⁵⁾ pour la part in fine pendant les 10 premières années, et de 1,87 %⁵⁾ pour la part in fine transformée en emprunt classique et amortie sur 15 ans.

Pour plus de détails et d'informations concernant la formule de crédit immobilier *SmartHome by BGL BNP Paribas*, **votre conseiller bancaire est à votre écoute en agence** ou via notre Service Client au **(+352) 42 42-2000**.

⁴⁾ Offre soumise après analyse de votre situation financière et personnelle.

⁵⁾ Le taux fixe étant le taux annuel et le TAEG étant le Taux Annuel Effectif Global incluant les frais directement liés à la souscription du crédit.

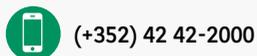
⁶⁾ 134.021 EUR est la somme de 22.988 EUR, le coût du crédit lié à la part in fine sur 10 ans + 18.195 EUR, le coût du crédit lié à la part in fine transformée en un emprunt classique sur 15 ans + 92.838 EUR, le coût du crédit lié à la part de l'emprunt classique sur 25 ans.

RETROUVEZ LES HORAIRES DE NOS AGENCES



bgl.lu/fr/agences

CONTACTEZ-NOUS



SUIVEZ-NOUS



BGL BNP PARIBAS

50, avenue J.F. Kennedy – L-2951 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 6481

Communication Marketing décembre 2020



La banque
d'un monde
qui change